



COMMUNIQUÉ

FEUX DE FORÊT : FRANSYLVA APPELLE À NE PAS BAISSER LA GARDE ET À PRENDRE DES MESURES URGENTES

Paris, le 29 juillet 2024

L'incendie de 600 hectares de forêt dans le Var, il y a un mois, rappelle que le risque de feux de forêts est permanent en France. Alors que les vacances poussent bon nombre de promeneurs dans les forêts, la fédération des forestiers privés redoute que le début d'été maussade, dans certaines régions françaises, abaisse la vigilance. Les 3,5 millions de particuliers propriétaires de forêts qui gèrent 75% de toute la forêt française sont en première ligne contre les incivilités et l'imprudence, à l'origine de nombreux feux de forêts. Mais ils ne peuvent pas assumer seuls le combat contre le risque d'incendie : ils appellent les promeneurs à la vigilance par des règles de base et appellent l'Etat à déployer un plan d'urgence d'accès à l'eau.

9 incendies de forêt sur 10 sont d'origine humaine, essentiellement involontaires. Dans un contexte de début d'été maussade dans certaines parties du territoire français, Fransylva redoute une baisse de la vigilance et une augmentation du risque de départ de feu.

“Nous ne devons pas baisser la garde !” rappelle Antoine d'Amécourt, président de Fransylva. ***Les pluies de ces dernières semaines dans certaines régions françaises donnent à beaucoup une illusion de sécurité alors que le reste du pays voire de l'Europe connaît une nouvelle canicule et la sécheresse. Nos forêts sont affectées par le changement climatique, les précédentes sécheresses et les maladies : c'est un trésor fragile !”***

La fédération qui représente les particuliers propriétaires de forêts dans un pays où 75% de la forêt est privée, **rappelle les grandes mesures essentielles pour la prévention des incendies en forêt :**

1. Équiper les véhicules d'un extincteur.

Obligatoire en Allemagne, en Belgique, en Bulgarie et en Pologne, la présence d'un extincteur dans les voitures permet aux automobilistes d'intervenir sur un petit départ de feu notamment en bordure de routes ou dans leur jardin, lieux de début d'incendie par excellence.

2. Entretien des forêts et bordures de forêts

La forêt est un trésor fragile et qui a besoin de l'Homme pour se protéger. Par l'entretien et la gestion durable de leurs bois, les particuliers propriétaires de forêts limitent les risques de propagations des feux. De même, les propriétaires ou locataires des habitations situées en bordure de forêts doivent débroussailler jusqu'à 50 mètres autour de leur maison afin de créer une zone tampon salvatrice. Enfin, Les bordures de routes entretenues par les collectivités sont des zones à risque pour les départs de



feux par temps sec : la vigilance des automobilistes et des promeneurs doit être absolue selon la fédération qui travaille de concert avec les élus locaux.

“Aujourd'hui le débroussaillage est parfois mal considéré et présenté comme un désert végétal : c'est l'inverse ! En entretenant les forêts, on libère la croissance de certaines essences, on permet à une biodiversité plus variée de se développer et surtout, en limitant le risque d'incendie, on évite sa destruction pure et simple. Il ne faut pas confondre la dangerosité d'une broussaille de bord de forêt l'été avec l'utilité d'une haie dans les champs par exemple”, précise le président de Fransylva.

3. S'informer et respecter les parcelles privées

Comme 75% de la forêt française est privée, la probabilité de traverser une forêt privée est élevée. En période estivale, les promeneurs doivent strictement respecter les arrêtés préfectoraux interdisant la fréquentation des massifs les plus à risque. Hors des chemins balisés, **les promeneurs et pratiquants de loisirs, doivent se rapprocher du particulier propriétaire de la forêt**. En donnant son accord pour traverser sa forêt, il peut indiquer les chemins à prendre pour éviter les parcelles qui sont les plus à risque. Certains sols tourbeux peuvent par exemple s'enflammer discrètement et brûler pendant des jours voire des semaines. Seul le propriétaire les connaît et peut intervenir au plus vite en cas d'accident. Il connaît également les arbres malades ou morts pouvant représenter un danger pour la sécurité des promeneurs, ainsi que les recoins préservés de biodiversité à ne pas déranger.

4. Création d'un plan national d'accès à l'eau

Le stress hydrique concerne déjà certaines régions de France. Fransylva appelle **à la création d'un plan national d'accès à l'eau** afin de permettre aux services de la protection civile d'accéder rapidement à des points d'eau à proximité des zones sensibles et ainsi éviter de pomper l'eau potable de plus en plus rare et chère. De même les usagers de la forêt doivent s'assurer que ni les campements, ni les voitures qui seraient stationnées dans les chemins forestiers, ne puissent empêcher le passage des pompiers.

Fransylva agit pour les forestiers privés en France et en Europe, aux côtés de ses partenaires de la filière forêt-bois. La fédération rassemble des femmes et des hommes engagés pour les générations futures en adaptant les forêts françaises au changement climatique.

Contact presse - Agence Artcher
pierre-philippe.frieh@artcher.fr 06 65 34 15 29